

Annexe des comptes sociaux au 31/12/2025

ACHETER-LOUER.FR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 61 657,23 euros
Siège Social : 2, rue de Tocqueville – 75017 Paris
394 052 211 RCS PARIS

1- PRESENTATION DE L'ACTIVITE :

Cotée sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT) depuis juillet 2007, ACHETER- LOUER.FR offre aux particuliers, sur les thématiques de l'immobilier et de l'habitat, des conseils, des actualités, des annonces immobilières, des offres sur l'habitat et aux professionnels de l'immobilier et de l'Habitat une gamme complète de solutions de matchmaking, de média, de data et d'imagerie 2D-3D :

- Thématiques d'annonces immobilières et magazines de réseaux immobiliers
- Portail de petites annonces immobilières
- Applications mobiles immobilières (acheter-louer.fr – ESTIMATION IMMO)
- Podcasts immobilier – habitat – Blog immo-habitat – Newsletters immo-habitat
- Outils et solutions digitales d'e-marketing, site responsive, applications mobiles
- Générations de leads intentionnistes immobilier et habitat
- Campagnes e-mailing et SMS et messages vocaux BtoC et BtoB
- Monétisation de Bases de données : Immobilier - Changement - Transition – Habitat
- Solution de Pige Immobilière
- Allo Mandat : Solution digitale de rentrée de mandat
- TRIDISPHERE.FR : Studio de production en imagerie 2D-3D dans l'immobilier et l'habitat
- Call-Center immobilier, habitat, PropTech

Elle commercialise également une ligne d'activité « BtoB » clairement individualisée afin d'accroître son potentiel de développement. Celle-ci comprend le magazine d'informations professionnelles « Expression », des prestations digitale et e-mailing uniquement adressées aux agences immobilières, une WebTV, des Podcasts et un Call-Center. Ces prestations sont utilisées par des grandes marques de réseaux d'agences, dont notamment ORPI, L'ADRESSE, GUY HOQUET, ARTHURIMMO.COM, NESTENN, la FNAIM et le SNPI partenaire d'ACHETER-LOUER.FR.

La société ACHETER-LOUER.FR exploite également une ligne d'activité Habitat complémentaire des métiers historiques, avec sur le portail acheter-louer.fr une rubrique « Habitat » et une base de données « MaLettreHabitat ». Ce service permet aux particuliers d'économiser en faisant estimer et en comparant le coût de leurs projets, puis d'être mis en relation avec des professionnels sélectionnés dans tous les secteurs clés en amont ou en aval d'un achat immobilier.

Ainsi, cette offre permet de monétiser les contacts générés auprès des annonceurs des différentes activités concernées (SERVICE : financement, assurance, déménagement, énergie, télécoms, Internet, mobile, alarme, diagnostic | HABITAT : rénovation, agrandissement, amélioration, décoration, chauffage, équipement, aménagement, cuisine, salle de bain).

La société ACHETER-LOUER.FR forte de son expérience dans les services digitalisés, a décidé en juin 2025 de se recentrer sur le secteur des cryptoactif, en lançant une nouvelle activité d'acquisition pour compte propre de cryptoactif Solana, via sa filiale détenue à 100% dénommée Sol Treasury Corp. www.soltreasurycorp.com

La société EDITIONS PARIS IMMOBILIER, filiale à 99% de la société ACHETER-LOUER.FR, la société Sol Treasury Corp ex ALFR OPPORTUNITY INVEST, filiale à 100% de la société ACHETER-LOUER.FR, la société ALLODATA, filiale à 100% de la société ACHETER-LOUER.FR, la société TRIDISPHERE.FR, filiale à 90% de la société ACHETER-LOUER, la société TRIDISPHERE-PRODUCTION, filiale à 85% de la société ACHETER-LOUER, et la société ACHETER-LOUER.FR constituent le groupe (ci-après ensemble le « Groupe ACHETER-LOUER.FR »).

Après une année 2024 de baisse légèrement moins importante quand 2023 du marché en France de la communication Digitale et du Data, nous avons enregistré une baisse moins importante sur l'année 2025.

Cette baisse est toujours liée à la crise immobilière qui touche tous les acteurs du secteur et pénalise les transactions immobilières (taux d'emprunt restant élevé, conditions d'octrois des prêts immobilier, hausses des coûts de construction, baisse des prix de l'immobilier insuffisante, incertitude économique et politique...).

Les principaux sites Internet concurrents d'Acheter-louer.fr sont aujourd'hui SeLoger, LeBonCoin, ParuVendu et le site immobilier Bien'ici.

Sur le marché des outils et des solutions de marketing direct numérique, les concurrents d'ACHETER-LOUER.FR sont essentiellement les éditeurs de logiciels immobiliers et les Web-Agency.

Sur le marché des Data, les concurrents d'ACHETER-LOUER.FR sont essentiellement les sociétés qui exploitent des Data généralistes à la différence d'ACHETER-LOUER.FR qui exploite les thématiques sur l'immobilier et l'habitat.

1.1 Évènements significatifs intervenus au cours de l'année 2025

Ouverture d'une procédure de sauvegarde pour restructurer son passif

Avec une reprise du marché de l'immobilier dont l'horizon est incertain, et un endettement trop important, ceci a créé de forts besoins de trésorerie qui aurait pu la conduire à une impasse de trésorerie, étant rappelé que l'engagement de la société REAL ESTATE TECHNOLOGY OPPORTUNITIES (RETO) de financement à hauteur de 150 000 € par mois expire en avril 2025.

C'est dans ce contexte et afin de restructurer son passif public et fournisseur trop important pour l'exploitation, que ACHETER-LOUER.FR a annoncé le 11 février 2025, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

À l'ouverture de la procédure de sauvegarde, le montant du passif courant de la Société s'élève à 1 455 K€ dont 464 K€ pour les dettes fournisseurs, 741 K€ pour les dettes sociales et 250 K€ pour les prêts PGE auquel s'ajoute le passif obligataire lié à l'émission par la Société d'Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) au profit d'Investisseurs dont le solde non converti en actions s'élève à un montant total de 6 405 K€.

La Société a informé ses actionnaires (i) qu'elle n'est pas en mesure, à ce jour, de procéder aux tirages de nouvelles tranches d'OCEANE au titre de l'emprunt obligataire conclu avec la société RETO prenant fin le 28 mars 2025 dès lors que les conditions suspensives prévues dans ce contrat ne sont pas satisfaites (conditions de marché et de liquidité des actions) et (ii) que plus aucun autre emprunt obligataire ne pourra donner lieu au tirage d'une tranche supplémentaire d'OCEANE.

Le Tribunal de commerce de Paris a désigné la SELARL THEVENOT PARTNERS, prise en la personne de Maître Christophe THEVENOT, en qualité d'administrateur judiciaire.

L'objectif de cette procédure, pendant laquelle l'activité se poursuit, est d'évaluer toutes les solutions permettant de pérenniser l'activité du Groupe et de maintenir les emplois, le temps de la recherche de solutions de financements pérennes.

La procédure de sauvegarde concerne uniquement la dette fournisseurs, sociales et bancaires de la Société et ne portera pas sur les OCEANE en circulation dont le remboursement s'effectue par voie de conversions.

Signature d'un partenariat avec DATA-B, le spécialiste de l'expertise en immobilier commercial et du service dédié aux acheteurs potentiels de commerces

Le 31 mars 2025, ACHETER-LOUER.FR a annoncé avoir signé un partenariat avec la société DATA-B, le spécialiste de l'expertise en immobilier commercial, qui a développé une plateforme fournissant des logiciels permettant aux agents immobiliers, aux développeurs d'enseignes ou de franchises et aux équipes commerciales de trouver l'information nécessaire à chaque étape d'une prospection, d'une stratégie de développement ou d'une recherche d'opportunité commerciale.

Le but du partenariat avec ACHETER-LOUER.FR est d'intégrer les solutions de DATA-B à la plateforme d'annonces ACHETER-LOUER.FR pour tous ses clients professionnels de l'immobilier ayant des mandats de commerces.

En mettant en place un nouveau service dédié aux annonces de commerces, permettant pour chaque bien publié sur ACHETER-LOUER.FR, de générer une étude de marché avec de nombreuses données clés, dont « flux piéton/auto, zone de chalandise, concurrence, commercialité, données sociodémographiques, accessibilité, prix de marché ».

Ainsi qu'une liste de prospects d'acheteurs potentiels qualifiés et ciblés, permettant de trouver plus facilement un acquéreur.

Constataction de conversions d'OCEANE et des augmentations de capital consécutives sur la période du 2 janvier au 28 mars 2025

Le 31 mars 2025 et le 14 mai 2025, le Directoire a constaté qu'à l'issue de l'ensemble des conversions d'OCEANE 2021, OCEANE 2023 et OCEANE 2024 intervenues entre le 2 janvier et le 28 mars 2025, et des augmentations de capital enregistrées, le capital social de la Société est porté de 48 806,912 euros à 68 842 173,904 euros divisé en 614 662 267 actions de 0,112 euro de valeur nominale chacune.

Sur cette période ACHETER-LOUER.FR a créé 614 226 491 actions ordinaires nouvelles de la Société de 0,112 euro de valeur nominale, et ceci suite à la conversion de 267 OCEANE.

Constatation de conversions d'OCEANE et des augmentations de capital consécutives sur la période du 1er au 30 avril 2025

Le 14 mai 2025, le Directoire a constaté qu'à l'issue de l'ensemble des conversions d'OCEANE 2021, OCEANE 2023 et OCEANE 2024 intervenues entre le 1er et le 30 avril 2025, et des augmentations de capital enregistrées, le capital social de la Société est porté de 68 842 173,904 euros à 166 636 939,28 euros divisé en 1 487 829 815 actions de 0,112 euro de valeur nominale chacune.

Sur cette période ACHETER-LOUER.FR a créé 873 167 548 actions ordinaires nouvelles de la Société de 0,112 euro de valeur nominale, et ceci suite à la conversion de 101 OCEANE.

Constatation de conversions d'OCEANE et des augmentations de capital consécutives sur la période du 1er au 31 mai 2025

Le 4 juin 2025, le Directoire a constaté qu'à l'issue de l'ensemble des conversions d'OCEANE 2024 intervenues entre le 1er et le 31 mai 2025, et des augmentations de capital enregistrées, le capital social de la Société est porté de 166 636 939,28 euros à 198 642 624,432 euros divisé en 1 773 594 861 actions de 0,112 euro de valeur nominale chacune.

Sur cette période ACHETER-LOUER.FR a créé 285 765 046 actions ordinaires nouvelles de la Société de 0,112 euro de valeur nominale, et ceci suite à la conversion de 16 OCEANE.

Lancement d'une nouvelle activité de « Crypto Treasury Company » de Solana

Le 18 juin 2025, ACHETER-LOUER.FR a annoncé sa décision de repositionnement stratégique avec le lancement d'une nouvelle activité de « Crypto Treasury Company » de Solana, qui sera menée au sein de sa filiale SOL TREASURY CORP (anciennement dénommée ALFR OPPORTUNITY INVEST).

Cette nouvelle activité consistera à accumuler stratégiquement du Solana (SOL). En détenant du SOL sur le long terme et en le plaçant en « staking », le Groupe vise à générer un rendement passif estimé entre 5 et 11 % par an, tout en capitalisant sur le potentiel de valorisation de cet actif innovant.

A court terme, l'activité historique du Groupe Acheter-Louer.fr, à savoir la conception et la commercialisation de solutions marketing digital, du data et de l'imagerie 3D destinés aux professionnels de l'immobilier, pourrait être cédée. Le montant de la cession de cette activité sera fonction des conditions de marché de l'immobilier pour assurer l'obtention du meilleur prix de cession.

Afin de financer le lancement de cette nouvelle activité, la Société a décidé une émission réservée d'OCA d'un montant total brut de 3,68 millions d'euros (cf. infra).

Emission d'obligations convertibles en actions nouvelles (OCA)

Le 18 juin 2025, le Directoire d'ACHETER-LOUER.FR a décidé l'émission de 3 688 000 obligations convertibles en actions nouvelles représentant un montant nominal total de 3 688 000 euros (les « OCA ») au profit d'un investisseur, la société Digital Ventures I (l' « Investisseur »).

Cette émission a pour fins de :

- (i) financer, à hauteur de 1 500 000 €, le lancement de sa nouvelle activité de « Crypto Treasury Company » de Solana et permettre les premiers investissements en Solana ;
- (ii) financer les frais de fonctionnement opérationnels et les besoins en fonds de roulement de la Société et de sa filiale ALFR OPPORTUNITY INVEST, à hauteur de 650 000 € ; et
- (iii) éteindre la dette de la Société correspondant aux 307 OCEANE émises par la Société et souscrites par la société REAL ESTATE TECHNOLOGY OPPORTUNITIES (RETO) dans le cadre d'un contrat de financement obligataire en date du 28 mars 2023, à hauteur de 1 538 000 € (cf. infra).

La société rappelle que l'Investisseur a souscrit aux OCA en espèces à hauteur d'environ 2,15 millions d'euros et, pour le solde, par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'environ 1,53 million d'euros détenue par l'Investisseur envers la Société.

Ces 3 688 000 OCA ont une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Les caractéristiques des OCA sont décrites dans le communiqué de presse du 18 juin 2025.

Restructuration des dernières OCEANE en circulation

Le 18 juin 2025, le Directoire d'ACHETER-LOUER.FR a, dans la perspective de l'extinction de la dette de la Société visée au (iii) ci-dessus, procédé, préalablement à l'émission des OCA et à leur souscription par l'Investisseur, au rachat de 307 OCEANE 2023 en circulation. Ces 307 OCEANE ont été annulées par la Société immédiatement après leur rachat. Le prix de rachat des 307 OCEANE susvisées, d'un montant global de 1 538 000 euros, afin de les annuler, n'a pas été réglé en espèces par la Société, mais a donné lieu à la création d'une créance certaine, liquide et exigible à l'égard de la Société, d'un montant de 1 538 000 euros (la « Créance »). Ce rachat a été immédiatement suivi (i) de la cession de la Créance par RETO à l'Investisseur pour un montant de 1 538 000 euros, et (ii) de la souscription par l'Investisseur aux OCA, par compensation avec la Créance et, pour le solde, en espèces.

Constatation de conversions d'OCEANE et des augmentations de capital consécutives sur la période du 1er au 19 juin 2025

Le 19 juin 2025, le Directoire a constaté qu'à l'issue de l'ensemble des conversions d'OCEANE 2023 et OCEANE 2024 intervenues entre le 1er et le 19 juin 2025, et des augmentations de capital enregistrées, le capital social de la Société est porté de 198 642 624,432 euros à 372 696 676,80 euros divisé en 3 327 648 900 actions de 0,112 euro de valeur nominale chacune.

Sur cette période ACHETER-LOUER.FR a créé 1 554 054 039 actions ordinaires nouvelles de la Société de 0,112 euro de valeur nominale, et ceci suite à la conversion de 80 OCEANE.

Plus aucune OCEANE 2023 n'est en circulation à l'issue de l'ensemble de ces opérations, étant par ailleurs précisé que le contrat de financement obligataire en date du 28 mars 2023 a expiré le 28 mars 2025.

Changement de dénomination sociale de la filiale ALFR OPPORTUNITY INVEST

À la suite du lancement de la nouvelle activité de « Crypto Treasury Company » de Solana, menée au sein de la filiale ALFR OPPORTUNITY INVEST, le Directoire d'ACHETER-LOUER.FR a décidé le 10 juillet 2025 de modifier la dénomination sociale de la filiale qui est désormais dénommée SOL TREASURY CORP.

Regroupement des actions, réduction de capital non motivée par des pertes et réduction de capital motivée par des pertes

Le Directoire, en sa séance du 21 juillet 2025, a décidé de procéder à la réalisation d'un regroupement de ses actions à raison d'une (1) action nouvelle à émettre pour mille (1 000) actions anciennes à regrouper. La valeur nominale de l'action ACHETER-LOUER.FR est augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passe de 0,112 euro à 112 euros.

Les modalités du regroupement sont détaillées dans l'avis de regroupement publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 23 juillet 2025 et dans le communiqué de presse du 23 juillet 2025.

A l'issue du regroupement, qui a pris effet le 9 septembre 2025, le nombre d'actions de la Société est passé de 3 327 648 900 à 3 327 648.

La Société précise en outre qu'à l'issue du regroupement, le Directoire a décidé le 7 août 2025, de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de minoration de la valeur nominale des actions pour la ramener de 112 euros à 6,0774 euros, puis le 15 septembre 2025, à une réduction de capital motivée par des pertes, par voie de minoration de la valeur nominale des actions pour la ramener de 6,0774 euros à 0,0112 euros.

Prolongation de la procédure de sauvegarde

Le Tribunal de commerce de Paris a, par jugement en date du 20 août 2025, décidé de proroger la procédure de sauvegarde pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 11 février 2026.

Prise d'effet du regroupement des actions ACHETER-LOUER.FR – Réalisation définitive des réductions de capital social par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société

Le 15 septembre 2025, le Directoire de la Société a (i) constaté la réalisation définitive de la réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 352 473 128,04 euros consécutive au regroupement des actions en vue de diminuer la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 112 € à 6,0774 €, et (ii) décidé une réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 20 186 178,2976 euros par voie de minoration de la valeur nominale des actions pour la ramener de 6,0774 € à 0,0112 €.

Ces réductions de capital ont été réalisées par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée de 6,0774 € à 0,0112 € aux fins de prendre en compte l'évolution du cours de bourse et de conserver la possibilité de mener toute opération financière qui pourrait s'avérer opportune dans le futur. À l'issue de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 37 269,6576 euros divisé en 3 327 648 actions ordinaires de 0,0112 euro de valeur nominale chacune.

Substitution des OCA émises le 18 juin 2025 par des obligations remboursables en actions (ORA)

Le 16 octobre 2025, le Directoire d'ACHETER-LOUER.FR a décidé, en accord avec l'Investisseur, de substituer les OCA initialement émises le 18 juin 2025 (lesquelles étaient remboursables à leur date d'échéance en espèces, en Solana ou en actions de la Société) par des obligations remboursables en actions (ORA), lesdites ORA étant remboursables exclusivement en actions de la Société.

Cette substitution vise à permettre à la Société d'affecter ses actifs et sa trésorerie à son exploitation.

Pour ce faire, le Directoire de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2025 au titre de sa 13ème résolution, à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, en vue d'émettre les ORA représentant un montant total brut d'environ 3,68 millions d'euros.

Les ORA ont été souscrites le même jour par l'Investisseur et leur prix de souscription a été libéré par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'environ 3,68 millions d'euros détenue par l'Investisseur envers la Société correspondant au prix de rachat des OCA par la Société.

Par conséquent, à leur date d'échéance les ORA seront remboursables exclusivement en actions nouvelles de la Société.

Modification des obligations remboursables en actions

Le 4 décembre 2025, La Société et l'Investisseur ont décidé de modifier les termes et conditions des ORA afin de prévoir que :

- chaque ORA donnera droit, en cas de remboursement, à un nombre d'actions variable dont les modalités sont décrites en annexe du présent communiqué de presse ;
- le prix de remboursement des ORA sera automatiquement réajusté non plus à l'expiration d'une période de trois (3) mois mais à l'expiration de chaque période d'un (1) mois calendaire à compter du 4 décembre 2025 (inclus) (les « Dates de Réajustement ») et sera égal au plus bas entre (i) le prix de remboursement en vigueur immédiatement avant la Date de Réajustement considérée, et (ii) cent vingt pourcent (120%) du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Acheter-Louer.fr (tel que publié par Bloomberg) au cours des cinq (5) jours de bourse précédant la Date de Réajustement considérée, sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale de l'action Acheter-Louer.fr à la date de remboursement considérée.

Augmentation de capital réservée au profit d'un investisseur pour un montant brut de 205 K€, par voie d'émission d'actions nouvelles ordinaires

Le 10 décembre 2025, la Société, a annoncé l'émission d'actions nouvelles ordinaires (les « Actions Nouvelles ») devant être souscrites par DIGITAL VENTURES 1, une société d'investissement de droit Caïmanais (l'« Investisseur »).

Cette augmentation de capital au profit de l'Investisseur permettra à la société de consolider sa trésorerie jusqu'au 31/12/2025.

L'opération sera réalisée par voie d'augmentation de capital avec création de 1 737 729 Actions Nouvelles au prix de souscription de 0,11797 euro par Action Nouvelle, soit une prime d'émission de 0,1128 euro.

Cette opération a été décidée par le Directoire qui s'est tenu le 09 décembre 2025 sur usage de la délégation de pouvoir consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025 (13e résolution).

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société sera augmenté de 19 462, 5648 euros par émission de 1 737 729 Actions Nouvelles de 0,0112 euro de valeur nominale chacune et s'élèvera à 56 732,2224 euros, divisé en 5 065 377 actions nouvelles de 0,0112 euro de valeur nominale chacune.

Conversion d'ORA et augmentation de capital au 31 décembre 2025

Le 31 décembre 2025, la Société a procédé à la conversion de 100 000 € nominal d'ORA, donnant lieu à l'émission de 439 729 actions ordinaires nouvelles de 0,0112 € de valeur nominale chacune. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social de 4 925 €, le portant à 61 657 €, divisé en 5 505 110 actions.

Conformément aux modalités du contrat d'émission des ORA tel que modifié le 4 décembre 2025, la différence entre la valeur nominale des ORA converties (100 000 €) et la valeur nominale des actions créées (4 925 €), soit 95 075 €, a été enregistrée en charges financières au titre des commissions additionnelles de conversion.

Aucun autre événement significatif ne nous semble devoir être signalé.

1.2- Évènements survenus entre le 31 décembre 2025 et la date à laquelle le rapport est établi :

Mise en place d'un financement obligataire d'un montant nominal maximum de 4 M€ pour financer notamment la sortie de la procédure de sauvegarde de la Société

Le 2 février 2026, la société a annoncé la mise en place d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum potentiel de 4 000 000 euros sur 24 mois, par émission de bons d'émission (les « Bons d'Emission ») donnant accès à des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les « OCEANE »).

Cet emprunt obligataire est composé de plusieurs tranches (chacune, une « Tranche »), dont une Tranche de 1 500 000 euros pour financer la sortie de la procédure de sauvegarde et une partie du besoin en fonds de roulement de la Société (la « Première Tranche ») et 12 Tranches de 200 000 euros de valeur nominale et 1 Tranche de 100 000 euros de valeur nominale, correspondant à un nombre maximum potentiel de 800 OCEANE d'une valeur nominale unitaire de 5 000 euros.

La société Digital Ventures I (l'« Investisseur ») s'est engagé à financer le remboursement de la totalité des dettes échues inscrites au passif de la Société pour lui permettre de solliciter auprès du Tribunal des activités économiques de Paris une sortie de la procédure de sauvegarde. Une requête à cette fin a d'ores et déjà été déposée auprès du Tribunal et sera examinée à l'occasion d'une audience prévue le 16 février 2026. Ce financement permettra également à la Société de financer ses acquisitions de Solana et son besoin en fonds de roulement.

Le contrat d'émission des BEOCEANE a été signé par la Société et l'Investisseur le 29 janvier 2026 (le « Contrat d'Emission »).

L'Investisseur a souscrit la Première Tranche de 300 OCEANE représentant un produit brut de 1 500 000 euros.

Signature d'un accord pour la cession de l'activité historique BtoB immobilière, regroupant le média Expression et la base de données Actupro-Immobilier à Devalense-Médias

Le 18 février 2026, la société Acheter-louer.fr, a annoncé la signature d'un accord ferme et définitif pour la cession de son activité historique BtoB immobilière, regroupant le média Expression et la base de données Actupro-Immobilier à Devalense-Médias, filiale de Devalense Group et actionnaire majoritaire de Webradios Editions (Radio Immo, Radio Territoria, Radio Patrimoine, Komu).

La marque EXPRESSION, avec son magazine, son site internet et sa newsletter, reconnue pour la qualité de ses contenus éditoriaux à destination des acteurs de l'immobilier, trouve ainsi un nouvel écrin naturel aux côtés de Radio.Immo. Un écosystème média cohérent, dont la vocation sera de décrypter, informer et accompagner les professionnels du secteur.

Dans le cadre de cette opération, la base de données BtoB "Actupro-Immobilier" est également cédée à Devalense Médias. Cette base qualifiée de professionnels de l'immobilier constitue un actif stratégique permettant de renforcer la diffusion de contenus, la portée des actions éditoriales et la pertinence des dispositifs de communication et de marketing direct BtoB.

Sortie de procédure de sauvegarde, permettant de finaliser sa restructuration financière et d'engager une nouvelle dynamique stratégique

Le 12 mars 2026, la société Acheter-louer.fr, a annoncé qu'à la suite du jugement du Tribunal des activités économiques de Paris en date du 10 mars 2026, il a été mis fin à la procédure de sauvegarde ouverte au bénéfice de la Société.

Cette décision intervient à la suite de la mise en place le 29 janvier 2026, avec l'investisseur Digital Ventures I, d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum potentiel de 4 000 000 euros sur 24 mois, par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les « OCEANE »).

Dont la première tranche souscrite le 02 février 2026 d'un montant de 1 500 000 euros pour financer intégralement la dette, et permettant ainsi la fin de la procédure de sauvegarde et la restauration d'une situation financière assainie.

1.3- Activités en matière de recherche et développement :

Il n'y a pas eu de frais de recherche engagés au cours de l'exercice. Il n'y a pas eu de frais de développement en 2025 comme en 2024.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles et principes comptables français en vigueur, et notamment aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes et méthodes comptables suivants ont été adoptés par la société.

Première application du règlement ANC n° 2022-06 :

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 sont les premiers établis en application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 (modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 3 novembre 2023) relatif à la modernisation des états financiers. Conformément à l'article 122-1 du Plan comptable général, la première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation, d'application prospective. Aucun retraitement rétroactif des comptes de l'exercice antérieur n'a été effectué.

Les principaux impacts du changement de réglementation sur les comptes 2025 de la Société sont les suivants :

- Reclassement en résultat d'exploitation des charges et produits antérieurement classés en résultat exceptionnel et qui ne répondent pas à la nouvelle définition stricte d'événements majeurs et inhabituels (notamment les pertes sur créances irrécouvrables, les cessions courantes d'immobilisations corporelles et financières, les pénalités et amendes courantes, les dotations aux amortissements exceptionnels) ;
- Suppression des comptes de transferts de charges (comptes 79) et reclassement des opérations correspondantes dans des comptes spécifiques d'exploitation ;
- Mise en conformité de la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe avec les nouveaux modèles définis par le règlement.

Les données comparatives 2024 présentées dans les tableaux et le compte de résultat sont reprises telles qu'arrêtées et publiées au titre de l'exercice 2024, sans retraitement.

Continuité d'exploitation :

Les comptes de la société ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des éléments opérationnels et financiers décrits ci-après.

Dans cet environnement économique toujours difficile et complexe pour le secteur immobilier, de l'habitat et du marketing, la baisse d'activité du Groupe ACHETER-LOUER.FR va se poursuivre sur l'année 2026 et pèsera mécaniquement sur les résultats semestriel 2026.

ACHETER-LOUER.FR a d'ores et déjà pris des mesures fortes d'économies et continue de travailler activement sur l'optimisation de ses coûts afin de traverser cette crise sectorielle.

Et ainsi renforcer la performance et la rentabilité de ses activités historiques du digital pour l'immobilier et l'habitat, en capitalisant sur ses expertises digitales et data.

Dans l'objectif de pouvoir céder, dans les meilleures conditions ses activités historiques restantes. En parallèle ACHETER-LOUER.FR, forte de son expérience dans les services digitalisés, a décidé de se recentrer sur le secteur des cryptoactifs.

Avec pour projet de bâtir un acteur reconnu européen de premier plan dans le conseil et le développement de stratégies d'exploitation de data, de sécurisation de flux de données via des technologies décentralisées directement et/ou par l'intermédiaire de filiales spécialisées.

Au plan financier :

La société DIGITAL VENTURES I, a indiqué à la Société qu'elle allait poursuivre l'octroi de financement des activités du Groupe le temps nécessaire à la cession des activités historiques restantes, et ceci en s'appuyant sur le financement obligataire d'un montant nominal maximum de 4 M€ mis en place le 2 février 2026.

Pour rappel, cet emprunt obligataire est composé de plusieurs tranches, dont une 1ère tranche de 1 500 000 euros utilisée pour financer le paiement du passif et permettant ainsi à la Société de sortir de la procédure de sauvegarde.

La Société estime en conséquence, sur ces bases et compte tenu des restructurations de charge engagées, des cessions en cours de ses activités historiques, de la sortie de la procédure de sauvegarde, et du financement disponible, être en mesure de pouvoir financer son BFR lié à l'exploitation courante.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthodes n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont totalement dépréciés.

Les logiciels et licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis en linéaire sur une période d'un à 5 ans.

Les dépenses engagées pour la création et/ou l'amélioration du site Internet sont enregistrées au bilan et amorties sur une durée de 5 ans dès la mise en service de celui-ci.

Les abonnés acquis et respectant les principes du règlement CRC 2004-06 sont inscrits à l'actif du bilan.

Par un souci d'harmonisation, l'ensemble des fichiers e-mailing acquis par l'entreprise sont enregistrés pour leur valeur d'acquisition et sont amortis en linéaire sur une période de 10 ans.

Un test d'évaluation, qui tient compte du coût du site internet, des abonnés, des relations clients et des fichiers e-mailing, au regard des revenus attendus, peut conduire à pratiquer une dépréciation affectée à ces immobilisations incorporelles, venant s'ajouter à l'amortissement pratiqué sur le site internet, les relations clients et les fichiers e-mailing.

2.2. Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-------------------------------|
| – Agencements et installations générales et techniques | entre 5 et 10 ans en linéaire |
| – Matériel de transport | 3 ans en linéaire |
| – Matériel de bureau et matériel informatique | entre 2 et 3 ans en linéaire |
| – Mobilier de bureau | entre 5 et 8 ans en linéaire |
| – Présentoirs | 3 ans en linéaire |

2.3. Immobilisations financières

Ce poste est constitué essentiellement de titres de participation, des créances qui s'y rattachent, des dépôts et cautionnement versés et autres immobilisations financières.

Les titres et créances rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire deviendrait inférieure à leur prix d'acquisition une dépréciation est constatée.

2.4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

2.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La Société ACHETER-LOUER.FR réalise son chiffre d'affaires au travers des prestations suivantes :

- Les revenus des activités Web-Digital, d'e-marketing et d'exploitation des Data représentent environ 38 % du chiffre d'affaires, contre 32% en 2024.
Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la mise en ligne des services ou lors de la livraison des prestations.
- Les revenus des activités Print représentent 35 % du chiffre d'affaires contre 19 % en 2024.
Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la publication des prestations.
- Les revenus des activités BtoB représentent environ 16 % du chiffre d'affaires contre 45 % en 2024.
Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la mise en ligne des services, ou lors de la livraison des prestations, ou lors de la publication des prestations.

2.6. Dépenses de publicité et de marketing.

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges, sauf celles pouvant concerner des immobilisations incorporelles.

2.7. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il n'est pas tenu compte dans le résultat de l'exercice des effets futurs de différences fiscales temporaires.

2.8. Indemnités de départ en retraite

Le total des engagements de retraite de la société ACHETER-LOUER.FR vis-à-vis des membres de son personnel s'élève à 215 K€, charges sociales incluses.

Les principales hypothèses économiques et sociales utilisées dans l'évaluation du calcul prennent en compte un âge de départ à la retraite à 65 ans, un taux de charges sociales de l'ordre de 45%, un taux d'actualisation de 3.30%, l'application de la table de vie, d'un taux de rotation en fonction de l'âge et une évolution des salaires.

Cet engagement n'est pas constaté dans les comptes de la société.

3. Bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

(en k€)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Logiciels				0
Fonds commercial	351			351
Site Internet et applications	7 479			7 479
Abonnés	5 233			5 233
Relations clients	1 426			1 426
Fichiers Bases	12 114			12 114
Fichiers utilisateurs	1 105	7		1 112
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Immobilisations incorporelles brutes	27 708	7	0	27 715
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	(14 055)	(1 756)		(15 811)
Provision pour dépréciation des fonds de commerce	(351)			(351)
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(13 303)		1 749	(11 553)
Amortissements et provisions	(27 708)	(1 756)	1 749	(27 715)
Immobilisations incorporelles nettes	(0)	(1 749)	1 749	(0)

Durées et modes d'amortissement :

(en k€)	Valeur brute 31/12/2025	Durée d'amortissement	Mode
Logiciels	0	1 à 5 ans	Linéaire
Fonds commercial	351	Non amortissable	Test de dépréciation
Site Internet et applications	7 479	5 ans	Linéaire
Abonnés	5 233	Non amortissable	Test de dépréciation
Relations clients	1 426	Non amortissable	Test de dépréciation
Fichiers Bases	12 114	10 ans	Linéaire
Fichiers utilisateurs	1 112	10 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles en cours	0	Non amortissable	—
Immobilisations incorporelles brutes	27 715		

Fonds commercial

Le poste « fonds de commerce » correspond à la valeur des fonds de commerce achetés des journaux « HORIZON » et « SAMOA ». En 2014, la société ACHETER-LOUER.FR avait aussi acquis une partie du fonds de commerce de sa filiale : la société LES EDITIONS PARIS IMMOBILIER pour 175 K€. Après des tests de dépréciation, les deux fonds de commerce ont été dépréciés à 100%.

Site Internet et applications

Les investissements de ce poste correspondent principalement à des dépenses engagées pour l'amélioration de modules existants et pour le développement de nouveaux modules et applicatifs.

Les investissements de ce poste correspondent essentiellement aux rémunérations (charges sociales incluses) des salariés à la gestion des flux d'annonces immobilières des agences adhérentes au SNPI,

- Un outil destiné à la gestion des flux d'annonces immobilières des agences adhérentes au SNPI.
- Un outil de création, de développement et de mise en ligne de solution web sous marque blanche.
- Une solution de création, de diffusion et de statistique d'e-magazine immobilier, permettant de générer des magazines en version numérique.
- Une plateforme de gestion des leads immobilier de particuliers acquéreurs et/ou vendeurs.
- Développement sur le site Internet Acheter-louer.fr d'un nouveau module de recherche immobilière pour les particuliers en version géolocalisée.
- Développement d'un nouveau module destiné à accompagner les particuliers en amont ou en aval de leur projet en leur permettant d'être mis en relation avec des professionnels sélectionnés dans tous les secteurs clés en amont ou en aval d'un achat immobilier.

La durée d'amortissement de ces modules est de 5 ans à compter de la date de mise en service. Aucun investissement n'a eu lieu au cours de cet exercice.

Fichiers Emailing

Les fichiers Emailing et SMS s'élèvent à 13 226 K€ au 31 décembre 2025 contre 13 219 K€ au 31 décembre 2024 et correspondent principalement aux acquisitions de droits d'utilisations d'adresses mails et de numéros de téléphones.

La durée d'amortissement est de 10 ans à compter de la mise en service pour les fichiers bases et pour les fichiers utilisateurs clients.

A compter de 2018, en raison de la forte interaction entre le site internet, les abonnés, les relations clients et les fichiers e-mailing, la valeur de ces immobilisations incorporelles était appréciée de manière globale au travers d'un test de valorisation fondé sur l'actualisation des flux futurs attendus de l'activité historique de la société.

Au cours de l'exercice 2025, la société a engagé un repositionnement stratégique majeur avec le développement d'une nouvelle activité centrée sur les cryptoactifs au travers de sa filiale SOL TREASURY CORP. Parallèlement, les activités historiques de marketing digital, de data et de services destinés aux professionnels de l'immobilier et de l'habitat font l'objet d'un processus de réorganisation et de cession progressive.

Dans ce contexte, les hypothèses nécessaires à l'établissement d'un plan d'affaires à moyen et long terme ne sont plus représentatives des perspectives économiques attachées à ces actifs. La direction a ainsi considéré qu'un test de valorisation reposant sur l'actualisation de flux futurs et sur la détermination d'une valeur terminale ne constituait plus une méthode pertinente d'évaluation à la clôture de l'exercice.

Les actifs incorporels concernés demeurent amortis selon les modalités décrites dans les règles et méthodes comptables. Par ailleurs, compte tenu du changement de modèle économique de la société, de l'évolution de la stratégie du groupe et dans le respect du principe de prudence, les dépréciations nécessaires ont été constatées.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable de ces immobilisations incorporelles est nulle après prise en compte des amortissements et dépréciations cumulés.

.

3.2. Immobilisations corporelles

(en k€)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Immobilisations corporelles brutes	62			62
Amortissements sur immobilisations corporelles	(58)	(1)		(59)
Immobilisations corporelles nettes	4	(1)	0	3

Durées et modes d'amortissement :

(en k€)	Valeur brute 31/12/2025	Durée d'amortissement	Mode
Agencements, installations générales et techniques	25	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	12	5 à 8 ans	Linéaire
Présentoirs	25	3 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles brutes	62		

Aucun mouvement sur 2025 hormis les dotations aux amortissements.

3.3. Immobilisations financières

(en k€)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<i>Titres Editions Paris Immobilier</i>	520			520
<i>Tires Adomos</i>	2 403			2 403
<i>Titres Kize</i>	333			333
<i>Titres ALLO Data</i>	650			650
<i>Titres Stc (ex ALFROI)</i>	100			100
<i>Titres Tridisphère.fr</i>	2			2
<i>Titres Tridisphère production</i>	47			47
<i>Titres Kheops</i>	100			100
<i>Titres GetKey</i>	50			50
Total titres de participation	4 206	0	0	4 206
<i>Avances Paris Immobilier</i>	80			80
<i>Avances Stc (ex ALFROI)</i>		1 500		1 500
Total créances sur participation	80	1 500	0	1 580
<i>Autres titres immobilisées - Obligations Adomos</i>	305			305
Autres titres immobilisés	305			305
Dépôt et cautionnements versés	10			10
Prêts	0			0
Total immobilisations financières brutes	4 601	1 500	0	6 101
Provisions sur titres Edition Paris Immobilier	(435)	(85)		(520)
Provisions sur titres Stc (ex Alfroi)	(100)			(100)
Provisions sur titres Kize	(333)			(333)
Provisions sur titres Adomos	(2 403)			(2 403)
Provisions sur titres Allo Data	(650)			(650)
Provisions sur titres Tridisphère production	(47)			(47)
Provisions sur titres GetKey	(50)			(50)
Provisions sur titres Kheops	0	(100)		(100)
Provisions sur titres Tridisphère.fr	(2)			(2)
Total provisions sur titres de participation	(4 021)	(185)	0	(4 206)
<i>Avances Paris Immobilier</i>	0	(80)		(80)
<i>Avances Stc (ex ALFROI)</i>	0	(370)		(370)
Total provision sur créances sur participation	0	(450)	0	(450)
Provisions sur Obligations Adomos	-305			-305
Total provisions sur autres titres immobilisés	(305)	0	0	(305)
Total provisions sur immobilisations financières	(4 326)	(635)	0	(4 961)
Total immobilisations financières nettes	276	865	0	1 140

L'ensemble des titres de participation ont été déprécié à 100% au 31 décembre 2025. En 2025, la créance sur participation de la société LES EDITIONS PARIS IMMOBILIER a été déprécié en totalité. Enfin la société ALFR a prêté à sa filiale Stc (ex Alfroi) 1 500 K€ et cette créance a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 370 K€. Le test de valorisation des titres et créances rattachés STC tient compte de la cession des titres de Cocoon Immo réalisée par la filiale STC postérieurement à la clôture de l'exercice

Dépôts et cautionnements

Les dépôts de garantie s'élèvent 10 K€.

3.4. Tableau des filiales et participations

Informations financières (€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette			
Editions Paris Immobilier	8 000	-87 324	1	0	0	80 000	92 480	87 563
Sol Treasury Corp	100 000	-1 217 869	1	650 000	550 000	0	0	-690 255
Allo Data	5 000	-69 341	1	650 000	0	4 884	60 441	-115 599
Adomos	41 502	9 397 795	0	2 402 900	0	2 798	14 756	-19 158 738
Tridisphère.fr	2 000	-137 339	1	1 800	0	66 909	106 798	-113 390
Tridisphère Production (Madagascar)	55 314	-74 908	1	47 304	0	88 365	164 085	-6 050
GetKey	11 175	43 971	0	50 274	0	0	0	-310 334
Cocoon Immo	650	374 825	0	0	0	0	1 250 534	-51 646
Encheres Immo	21 726	208 922	0	0	0	0	749 563	-504 093
Kheops	470 000	-76 073	0	100 000	100 000	0	137 222	0
Kize "société en liquidation judiciaire"	0	-	0	333 286	0	274 830	-	-

Comptes clos au 31/12/2025

3.5. Travaux en-cours

Néant.

3.6. Informations sur les créances

État des échéances des créances :

(en k€)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 580		1 580
Autres immobilisations financières	10		10
Clients douteux ou litigieux	622	622	
Autres créances clients	139	139	
Personnel	4	4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2	2	
État et autres collectivités publiques	80	80	
Débiteurs divers	278	278	
Groupe et associés	1 584	1 584	
Charges constatées d'avance	23	23	
TOTAL	4 322	2 731	1 590

Les créances de la société au 31 décembre 2025 présentent une échéance de moins d'un an pour certains et d'autres à plus d'un an, hormis les clients douteux et les clients provisionnés qui sont des créances de plus d'un an.

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale pour un montant de 761 K€ à fin 2025 (contre 690 K€ au 31 décembre 2024).

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 365 K€ au 31 décembre 2025 (contre 343 K€ au 31 décembre 2024).

Aussi, l'ensemble des créances d'exploitation détenues par la société ACHETER-LOUER.FR sur ses filiales s'élève au 31 décembre 2025 à 244 K€ et sont dépréciées à 100%.

Les autres créances se décomposent ainsi :

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
TVA déductible sur biens et services	76	70
TVA sur Factures non Parvenues	1	9
Etat, impôts sur les sociétés	0	0
Avoirs à obtenir	0	9
Personnel	4	0
Cotisations Mutuelle	2	0
Acomptes versés sur commandes	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0
Crédit de TVA	2	0
Créances sur filiales et diverses	1 862	1 647
Dépréciations sur créances des filiales et diverses	-1 840	-1 457
TOTAL Autres créances	107	279

Les créances diverses sont composées principalement de créances détenues par la société ACHETER-LOUER.FR sur sa filiale la société LES EDITION PARIS IMMOBILIER à hauteur de 70 K€ (déprécié à 100%), sur sa filiale la société Kize à hauteur de 275 K€ (déprécié à 100%) et sur sa filiale STC (EX ALFROI) à hauteur de 1 100 K€ dans le cadre d'une convention de trésorerie (déprécié à 100%), de Tridisphère production à hauteur de 147 K€ (déprécié à 100%) et Tridisphère.fr à hauteur de 206 K€ (déprécié à 100%).

3.7. Produits à recevoir

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Factures à établir	0	0
Etat	0	0
TOTAL produits à recevoir	0	0

3.8. Disponibilités et VMP

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	27	9
Découverts et concours bancaires	0	-1
Trésorerie d'encaisse	27	8
Valeurs mobilières de placement	0	0
TRESORERIE NETTE	27	8

3.9. Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2025, le poste charges constatées d'avance s'élève à 23 K€ (contre 13 K€ en 2024) et sont composées principalement de loyers, d'échéances de crédit-baux et de primes d'assurances.

3.10. Capital

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
(en €)	Capital	Prime d'émission	Réserves indisponibles	Autres réserves	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation à la clôture du 31/12/2023	135 197		13 129 386		22 079	0	(9 705 537)	3 581 125
Affectation du résultat n-1						(9 705 537)	9 705 537	0
Réduction de Capital	(6 835 078)	(98 800)	225 736			6 609 338		(98 804)
Augmentation de Capital	6 748 688	117 214						6 865 902
Résultat ALFR 2024							(17 618 552)	(17 618 552)
Situation à la clôture du 31/12/2024	48 807	18 414	13 355 122		22 079	(3 096 198)	(17 618 552)	(7 270 328)
Affectation du résultat n-1						(17 618 552)	17 618 552	0
Réduction de Capital	(372 659 407)	0		352 473 128		20 186 178		(101)
Augmentation de Capital	372 672 257	314 727						372 986 984
Résultat ALFR 2025							(372 819 803)	(372 819 803)
Situation à la clôture du 31/12/2025	61 657	333 141	13 355 122	352 473 128	22 079	(528 572)	(372 819 803)	(7 103 248)

Le capital social de la société ACHETER-LOUER.FR est composé au 31 décembre 2025 de 5 505 110 actions de valeur nominale de 0,0112 € (contre 435 776 actions au 31 décembre 2024).

3.11. Provisions pour risques et charges

(en k€)	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2025
Provisions pour risques prud'homaux	0	0	0	0	0
Provisions pour risques divers	0	0	0	0	0
Total provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0

3.12. Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire s'élève à 3 608 K€ au 31/12/2025.

cf. 1.1 § mise en place d'un emprunt obligataire et augmentation de capital

3.13. Dettes

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des dettes fournisseurs représentant 651 K€ (contre 695 K€ en 2024), des fiscales et sociales représentant 1 144 K€ (contre 1 118 K€ en 2024) et des dettes sur immobilisations représentant 26 K€ (contre 53 K€ en 2024) ont une échéance inférieure à 1 an.

Les autres dettes s'élèvent à 49 K€ au 31 décembre 2025 (contre 42 K€ en 2024).

État des échéances des dettes :

(en k€)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	3 608	3 608		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	249	249		
Emprunts et dettes financières divers	3 072	3 072		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	651	651		
Dettes fiscales et sociales	1 144	1 144		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26	26		
Autres dettes	49	49		
TOTAL	8 799	8 799		

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Personnel	241	246
Organismes sociaux	629	628
Etats, TVA	178	167
Etat, divers	89	78
Total des dettes fiscales et sociales	1 137	1 118

Les postes Personnel et Organismes sociaux sont présentés nets des avances et acomptes (6 K€) classés en créances à l'actif ; au bilan, les dettes fiscales et sociales figurent pour leur montant brut, soit 1 144 K€.

3.14. Charges à payer

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Factures non parvenues	12	122
Personnel	241	246
Dettes sociales	20	19
Etat	17	16
Total charges à payer	290	403

3.15. Risque de taux ou risque devises

Il n'existe aucun actif, passif ou engagement comportant un risque de taux ou un risque devises.

3.16. Produits constatés d'avance

Comme en 2024, il n'y a pas de produits constatés d'avance comptabilisés au 31 décembre 2025.

4. Compte de résultat

4.1. Ventilation des produits d'exploitation

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Var° %
Chiffre d'Affaires	841	962	-12,58%
Revenus activité presse	295	183	61,20%
Revenus activité Internet	318	424	-25,00%
Revenus activité BtoB	131	279	-53,05%
Revenus divers	96	38	152,63%
Autres Produits d'Exploitation	2 008	1 035	94,01%
Production immobilisée	0	0	-
Reprises sur provisions d'exploitation	1 931	1 035	86,57%
Produits d'exploitation divers	77	0	-
Produits d'exploitation	2 849	1 997	42,66%
Dont chiffre d'affaires étranger (réalisé dans l'Union Européenne)	60	38	

Le chiffre d'affaires d'Acheter-louer.fr est en baisse de 12,57 %, soit 841 K€ au 31 décembre 2025 contre 962 K€ en 2024. Les produits d'exploitation s'établissent quant à eux à 2 849 K€ (contre 1 997 K€ en 2024), soit une augmentation de près de 43 %, principalement liée aux reprises sur provisions d'exploitation (1 931 K€).

Il n'y a pas de production immobilisée au 31 décembre 2025.

4.2. Achats de marchandises et Matières premières

Il n'y a plus aucun achat de matières premières depuis 2013 car le papier est fourni par l'imprimeur.

4.3. Autres achats et charges externes

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Travaux d'impression, PAO et papiers	179	139
Sous-traitance distribution	28	32
Dépenses site Internet Acheter-Louer.fr	140	170
Déplacement, missions et réceptions	79	230
Loyers et locations diverses	143	106
Publicité et marketing	21	34
Honoraires juridiques, comptables et divers	467	302
Frais postaux et frais de télécom.	56	75
Autres charges d'exploitation	47	237
Total	1 159	1 325

4.4. Produits et charges financières

En 2025, le résultat financier s'élève à -371 187 K€ contre -6 989 K€ en 2024. Cette forte dégradation s'explique principalement par les charges financières liées aux conversions massives d'OCEANE intervenues au cours de l'exercice (voir §1.1). Le résultat financier 2025 se décompose comme suit :

- Dotations pour dépréciation des titres Kheops : 100 K€
- Dotations pour dépréciation des titres Editions Paris Immobilier : 85 K€
- Dotations pour dépréciation de la créance Editions Paris Immobilier : 80 K€
- Dotations pour dépréciation de la créance Sol Treasury Corp (ex-ALFR Opportunity Invest) : 370 K€
- Intérêts des emprunts et divers intérêts : 376 K€
- Charges financières liées à la conversion des OCEANE : 370 220 K€ (contre 5 697 K€ en 2024). En effet, le contrat d'émission des OCEANE signé en date du 19 mai 2021 précise que lorsqu'à la date de chaque conversion le cours de bourse est inférieur à la valeur nominale, une commission additionnelle de conversion est due. L'exercice 2025 a été marqué par des conversions massives d'OCEANE (OCEANE 2021, OCEANE 2023 et OCEANE 2024) ayant conduit le capital social à passer de 48 807 € (9 796 881 actions) à un pic intermédiaire de 372 696 677 € (3 327 648 900 actions) avant la réduction de capital de juin 2025. Ces conversions à des cours fortement inférieurs à la valeur nominale ont généré des commissions additionnelles de conversion d'un montant total très significatif.
- Produits financiers (intérêts sur créances rattachées à des participations) : 44 K€

4.5. Produits et charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2025, la Société ne présente plus de produits ni de charges classées en résultat exceptionnel, conformément à la nouvelle définition introduite par le règlement ANC n° 2022-06, qui réserve cette catégorie aux seuls événements majeurs et inhabituels.

Les éléments antérieurement classés en résultat exceptionnel (67 K€ de charges et 119 K€ de produits au titre de l'exercice 2024) ont été reclassés en résultat d'exploitation dans les comptes 2025 conformément aux nouvelles dispositions. Il s'agit notamment :

- des pertes sur créances devenues irrécouvrables (compte 654) ;*
- des produits et charges sur cessions d'immobilisations corporelles et financières (comptes 675 et 775 reclassés) ;*
- des pénalités et amendes (compte 658) ;*
- des dotations aux amortissements et provisions précédemment qualifiées d'exceptionnelles, désormais comprises dans les dotations d'exploitation.*

Les données comparatives 2024 présentées dans le compte de résultat sont reprises telles qu'arrêtées et publiées au titre de l'exercice 2024, sans retraitement (résultat exceptionnel 2024 : +52 K€, soit 119 K€ de produits et 67 K€ de charges).

4.6. Effectif moyen

Effectifs moyen	2025	2024
Ingénieurs & Cadres	6	7
Maîtrise & Techniciens	2	3
Employés	4	5
Total	12	15

5. Engagements hors-bilan

5.1. Engagements de crédit – bail

Néant

5.2. Engagements et cautions

Engagements reçus : Etat pour 417 K€ (prêt PGE)

Engagements donnés : sûretés réelles accordées en garantie

Nantissement consenti par la Société sur son fonds de commerce

Engagement d'indemnités de départ en retraite : 215 K€ au 31 décembre 2025 (cf. §2.8), non constaté au bilan.

L'URSSAF Ile-de-France a requis l'inscription prévue par l'article L. 243 4 du Code de la sécurité sociale sur les biens meubles de la Société en garantie respectivement de la somme de 56 554 € due au titre des cotisations sociales sur la période d'août 2024 et de la somme de 48 029 € due au titre des cotisations sociales sur la période de septembre 2024.

Au 31 décembre 2025, la Société se trouvait en procédure de sauvegarde (cf. §1.1). L'ensemble des dettes antérieures à l'ouverture de la procédure (11 février 2025), y compris les créances sociales et fiscales objet des nantissements et inscriptions susvisés, ont été gelées et déclarées au passif de la procédure. Ces inscriptions et nantissements ont vocation à être levés à l'issue du règlement intégral du passif déclaré, qui est intervenu en février 2026 dans le cadre de la fin de la procédure de sauvegarde prononcée par jugement du 10 mars 2026.

6. Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article L. 123-16-1 du Code de commerce, le montant global des rémunérations versées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2025 n'est pas communiqué dans la présente annexe, dès lors que cette information conduirait à indiquer une rémunération individuelle, le Directoire comme le Conseil de surveillance comportant un nombre restreint de membres.

Honoraires du commissaire aux comptes

(en €)	Exercice 2025
Honoraires de certification des comptes	47 400
Services autres que la certification des comptes (SACC)	2 000
Total	49 400

Mission de commissariat aux comptes assurée par le cabinet ARCADE AUDIT.

7. Identité de la société consolidante

Le groupe ACHETER-LOUER.FR a décidé d'établir des comptes consolidés au 31 décembre 2025 en y intégrant les comptes retraités de ses filiales Les Éditions Paris Immobilier (99,63%), Sol Treasury Corp (ex-ALFR Opportunity Invest) (100%), Allo Data (100%), Tridisphère.fr (90%) et Tridisphère Production (85%).

L'identité de la société consolidante est la suivante :

Société mère du groupe : ACHETER-LOUER.FR

Siège social : 2, rue de Tocqueville
75017 Paris

N° SIREN : RCS Paris B 394 052 211